



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Abords
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14.

COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015 – 20 heures 00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical est consultable dès son approbation sur simple demande auprès du Secrétariat Général du SM3A au 300 Chemin des prés Moulin 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : BERTHIER Yvon, BOUCHARD Patrick, BOUGAULT-GROSSET Christophe, BOUVET Stéphane, BURGNIARD Robert, BURNET Jean-Claude, CARTIER Bernard, CHUARD Marc, CICLET Jean-François, DECHAMBOUX Robert, DESAILLOUD Maurice, DREVON Philippe, FOREL Bruno, FORESTIER Régis, FREYMANN Daniel, GRANDCOLLOT Jean-Jacques, GRANDJACQUES Claire, HERVE Loïc, JACQUET Etienne, LAURAT Yves, MARTEL Mireille, MILON Jacky, MISSILIER Martial, MOENNE Claude, NICOU Myriam, PAQUET Xavier, PELLISSON Jean, PERRILAT-AMEDE André, ROUSSET Pierre, SAVOINI Serge, TRAPPIER Laurence, TRONCHET Laurent, VALLI Stéphane, ZOBEL Jean-Paul, BOUCHET Éric, BURNET Gérard, JIMENEZ Dominique, MOURER Isabelle, RONCHINI Robert, ROSEREN Jean-Pierre.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE : SADDIER Martial donne pouvoir à BURNET Jean-Claude, MAURIS-DEMOURIoux Bertrand donne pouvoir à LAURAT Yves, MERMIN Jean-Pierre donne pouvoir à VALLI Stéphane

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) : ALLARD André, ANTHOINE Dominique, BERTOLUZZI Jean, BESSY Pierre, BOUDET Christophe, BRANTUS Michel, BRIFFAZ Jean-François, BUFFLIER Daniel, CATALA Gilbert, COCHARD Jean-Louis, CONUS Jean-Louis, DELEMONTEIX Gérard, DESVIGNES Jean-Marc, FRUTIGER Jacques, GAILLARD Marin, LANCE Pascal, MAURIS-DEMOURIoux Bertrand, MERMIN Jean-Pierre, MEYNET-CORDONNIER Max, MIVEL Jean-Louis, MORIAUD Odile, NOEL Sylviane, PAGET Serge, PERINET Martine, PERNAT Guy, POUCHOT René, SADDIER Martial, SARREBOUBEE Christian, VAN SOEN Pierre, VIAL Jean-Claude, VIX Pierre, ALLARD Édith, ALLARD Stéphane, ALPSTEG Michèle, AMOUDRUZ René, ANCHISI Nadège, ANTHOINE Éric, BOISIER Pauline, BONDON Morgan, BOUVET Benoit, BROISIN Sébastien, CANTELE Nadine, CATHELINEAU Cyril, CAUL-FUTY Frédéric, CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHENEVAL Paul, CHOUPIN Émilie, COLLINI Gilbert, CRITIN Michel, DEAGE Guy, DECHAMP Fernand, DUCHOSAL Marie-Madeleine, DUCRETTET Pascal, DUCROZ Christian, DUJOURD'HUI Guy, DURET Jacky, FERRARI Pierre, FLEURY Marie-Noëlle, GAVARD-RIGAT Catherine, GEORGET Jean-Claude, GOSSET Isabelle, GROS Laurent, HUGARD Claude, IOCHUM Marc, JACCAZ Yann, LAVERTON Marie-Noëlle, MARECHAL Edwige, MASSAROTTI Yves, MICHEL Éric, MOLLARD Guillaume, MONTCHARMON Jean-Claude, MONTFORT Nadine, MUNKA Vincent, NICOLO Patrice, NOEL-SANDRIN Nelly, OUVRARD Éric, PAYRAUD Fabrice, PELLOUX Jean-Jacques, PERILLAT Jean-Yves, PERNOLLET Stéphanie, SERMET Thierry, SERVOZ Claude, SOCQUET-JUGLARD Nadine, TOCHON Jean-François, TUR Thierry, VAUDEY Joël, VUAGNOUX Daniel

Monsieur Xavier PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Ajout/retrait de délibération – modification de l'ordre du jour

Ajout de la délibération : « Carte administration générale : demande d'agrément de service civique ».
Approuvé à l'unanimité par le conseil.

LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

- **PREND** connaissance des décisions du N° 2015-D-125 au N° 2015-D-155

CARTE ADMINISTRATION GENERALE

N° D88-1 Modification du tableau des effectifs.

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **Accepte** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

N° D88-2 Décision budgétaire modificative n°4

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **Adopte** par chapitre la décision modificative n° 4 en investissement et en fonctionnement comme indiqué ci-dessous :

a- Concernant la carte aménagement et gestion des cours d'eau de la vallée de Chamonix Mont-Blanc :

Ajout des crédits suivants par rapport au budget primitif :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Chapitre 011 : Charges à caractère général	10 800,00 €		Chapitre 74 : Dotations et participations	20 700,00 €
61523	Voies et réseaux	10 800,00 €	74718	Etat- Avance calamités publiques	3 500,00 €
			758	Produits de gestion courante -rachat de matériaux	17 200,00 €
	Chapitre 023 : Virement de section à section	34 000,00 €	74751	Participation CCVCMB	24 100,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 800,00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44 800,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Chapitre 020 : immobilisations incorporelles	16 900,00 €		Chapitre 013 : Subventions d'investissement	11 000,00 €
	Chapitre 023 : immobilisations en cours	28 100,00 €	1328	Agence de l'eau- Subvention LIDAR	11 000,00 €
				Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	34 000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 000,00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	45 000,00 €

b- Concernant les modifications liées à l'actif du syndicat :

- 20 000€ au chapitre 042 en recettes de fonctionnement (et la même somme au chapitre 040 en dépenses d'investissement).
- 20 000€ en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 (et la même somme en recettes d'investissement au chapitre 040)

D88-3 Anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2016

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **Décide et accepte** d'ouvrir par anticipation au vote du budget primitif 2016 des crédits de dépenses en section d'investissement pour un montant global de 1 020 000 € sur les chapitres suivants :

Chapitre	Montant dépense
20 – Immobilisations incorporelles	190 000 €
21 – Immobilisations corporelles	80 000 €
23 – Immobilisations en cours	750 000 €
TOTAL	1 020 000€

Ces crédits d'investissements seront repris au budget primitif 2016 lors de son adoption.

ARTICLE 2 : **Autorise** Monsieur le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

D88-4 Indemnité de conseil allouée au comptable public

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **Accorde** à titre personnel à M. Marc DUGERDIL l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité pour les prestations d'assistance et de conseil, à compter du 1er janvier 2015.

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

D88-5 Demande d'agrément service civique.

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Sollicite la demande d'agrément d'engagement de service civique permettant l'accueil de personnes volontaires.

ARTICLE 2 : Dire que les personnes volontaires accueillies en service civique seront indemnisées selon les dispositions réglementaires (soit 106.31€ mensuel/service civique à charge du SM3A) et pourront bénéficier des titres restaurants ; la dépense sera inscrite au budget, carte administration générale.

ARTICLE 3 : Intègre le(s) poste(s) de service civique au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le président ou son représentant à assurer toute démarche ou à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'agrément du service civique.

CARTE ARVE

D88-6 Demande de subvention pour les travaux de sécurisation sur le torrent de la Griaz - Commune des Houches

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve le principe, les objectifs principaux, et le plan de financement prévisionnel pour l'opération « Travaux de sécurisation du torrent de la Griaz ».

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide des financeurs suivant le tableau ci-dessous.

Aménagements du torrent de la Griaz (€ HT)		Etat		CD74		ATMB		Agence de l'Eau	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Plage de dépôt amont	770 000 €	50	385 000 €	10	77 000 €	25	192 500 €	15	115 500 €
Augmentation du gabarit hydraulique et renforcement des protections	1 200 000 €	40	480 000 €	10	120 000 €	25	300 000 €	25	300 000 €
TOTAL	1 970 000 €		865 000€		197 000€		492 500€		415 500€

ARTICLE 3 : Charge le Président de constituer le dossier de demande de subvention s'y afférant.

ARTICLE 4 : Autorise le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

CARTE CCPMB

Avenant n°2 au marché « plan de gestion du Glapet », sur la commune de Megève, action B1-402, Contrat de rivière Arly

En l'absence de quorum pour cette carte, cette délibération n'a pu être présentée au vote.

CARTE CCVCMB

D88-7 Approbation du montant des contributions pour la CCVCMB concernant la carte aménagement et gestion des cours d'eau de la vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Accepte le montant des contributions 2015, s'établissant à 49 100 € imputé en section de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer les documents correspondants.

CARTE GIFFRE

D88-8 Avenant n°1 au marché d'Accompagnement du SM3A pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la gestion des systèmes d'endiguements et réalisation des études de dangers.

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2014-PI-22.

- Cet avenant est conforme à l'offre remise par la CNR en septembre 2015. La proposition technique et financière est annexée à l'avenant.
- Du fait de l'augmentation du volume de prestation à réaliser, l'avenant procède à l'augmentation de l'enveloppe financière initiale qui passe de 95 873,00 € HT à 116 823,00 € HT. Cette augmentation représente une augmentation de 21,85 %. Le délai pour mener à bien ce supplément de prestation est prolongé de 1 mois

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

D88-9 Demande de subvention pour les dernières campagnes d'intervention pour la mise en œuvre des actions de lutte contre la propagation des espèces végétales envahissantes - Fiche action B-4.1.2

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve le principe, les objectifs principaux, et le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la période 2016-2019 de l'opération "mise en œuvre des actions de lutte contre la propagation des espèces végétales envahissantes" tel que défini au Contrat de Rivière Giffre & Risse :

Contrat de Rivière Giffre & Risse		Agence de l'eau RMC		Conseil Départemental 74		Région Rhône Alpes		Maître d'ouvrage	
Fiche Action - B-4.1.2		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Programmation 2016-2017	75 000 €	30	22 500 €	30	22 500 €	20	15 000 €	20	15 000 €
Programmation 2018-2019	150 000 €	50	75 000 €	30	45 000 €	-	-	20	30 000 €
TOTAL (€HT)	225 000 €		97 500 €		67 500 €		15 000 €		45 000 €

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône Alpes au titre du Contrat de Rivière Giffre & Risse pour le financement de cette opération.

ARTICLE 3 : Charge le Président de constituer les dossiers de demande de subvention s'y afférant.

ARTICLE 4 : Autorise le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

88-10 Demande de subvention pour les dernières campagnes d'intervention dans le cadre du programme de restauration inscrit au programme pluriannuel de restauration de la végétation du lit et des berges du Giffre et de ses affluents - Fiche action B-4.1.1

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve le principe, les objectifs principaux, et le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la période 2016-2019 de l'opération "Programme pluriannuel de restauration de la végétation du lit et des berges du Giffre et de ses affluents" tel que défini au Contrat de Rivière Giffre & Risse.

Contrat de Rivière Giffre & Risse		Agence de l'eau RMC		Conseil Départemental 74		Région Rhône Alpes		Maître d'ouvrage	
Fiche Action - B-4.1.1		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Programmation 2016-2017	418 000 €	30	125 400 €	30	125 400 €	20	83 600 €	20	83 600 €
Programmation 2018-2019	143 000 €	30	42 900 €	30	42 900 €	-	-	40	57 200 €
TOTAL (€HT)	561 000 €		168 300 €		168 300 €		83 600 €		140 800 €

ARTICLE 2 : Sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône Alpes au titre du Contrat de Rivière Giffre & Risse pour le financement de cette opération.

ARTICLE 3 : Charge le Président de constituer les dossiers de demande de subvention s'y afférant.

ARTICLE 4 : Autorise le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

Le Comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- ARTICLE 1 :** **Autorise** le président à conclure une entente intercommunale avec le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut Giffre (SIVM du Haut Giffre) et la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) .
- ARTICLE 2 :** **Adopte** les termes de la convention d'entente intercommunale relative à l'aménagement et l'entretien d'un chemin sur les 8 communes de la CCMG pour le compte de la CCMG.
- ARTICLE 3 :** **Désigne** messieurs Grandcollot Jean-Jacques, Jacky Milon et Bouvet Stéphane en qualité de représentants du SM3A au sein de la gouvernance définie par la convention d'entente intercommunale.
- ARTICLE 4 :** **Autorise** le Président à siéger en suppléance de ces conseillers désignés, à signer cette convention ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et mise en œuvre de la convention.
- ARTICLE 5 :** **Sollicite** la participation financière du Conseil Départementale de la Haute-Savoie, de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône Alpes Auvergne et signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière liée à cette aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Le Président,
Martial SADDIER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.